

Contact Mme PARENT

03.61.25.82.48

c.parent@irms.fr

Objectif de l'action

Les personnels des services de sécurité incendie ont pour mission d'assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens : La prévention des incendies, La sensibilisation des employés, L'entretien élémentaire des moyens concourant à la sécurité incendie, L'alerte et l'accueil des secours, L'évacuation du public, L'intervention précoce face aux incendies : mise en œuvre des moyens de secours et de mise en sécurité, L'assistance à personnes au sein des établissements où il exerce, L'exploitation du Poste Central de sécurité incendie.

Public concerné

- Demandeur d'emploi
- Particulier avec financement personnel
- Salarié

Pré-requis

- Aptitude médicale
- Être titulaire du diplôme SST
- Être titulaire du SSIAP 1, de l'ERP 1 ou de l'IGH 1 n'ayant pas eu d'activité depuis trois ans.

Validation

Validation par un contrôle de connaissance en QCM + pratique

Moyens Pédagogiques

- Vidéo projecteur, tableaux, registres et documents sécurité,
- Pratique : extincteurs avec simulateur de feu pour manœuvre d'extinction, postes radio, panneau de simulation de système de sécurité incendie (SSI)

Intervenants

Nos intervenants sont des professionnels qualifiés et expérimentés en tant que formateurs.

Tarif

Selon Devis

Durée

21 heures

Remise à niveau d'Agent de Service Sécurité Incendie et Assistance à Personne

RAN - S.S.I.A.P. - Niveau 1

Contenu

Conforme au programme définit par l'arrêté 2005 du 02 mai 2005 modifié du Ministère de l'Intérieur.

- le poste de sécurité,
- rondes de sécurité, surveillance de travaux,
- mise en œuvre des moyens d'extinction,
- appel et réception des secours publics,
- mise en situation d'intervention,

Validation Finale

Une attestation de fin de stage sera délivrée :

- ⇒ Validation du diplôme SSIAP 1 pour les titulaires des diplômes ERP 1 ou IGH1
- ⇒ Maintien des connaissances si recyclage triennal non effectué.